



---

**École Vieux-Verger**  
**Plan de lutte à l'intimidation et à la violence**  
**2014-2015**

---

**Lison Montambeault, directrice**

**Nathalie Vaillancourt, coordonnatrice du comité**

**Novembre 2014**

**Résolution du CÉ : 011 C.É. - 20141117-04**

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant de notre **projet éducatif** :

- *L'école doit favoriser chez les élèves le respect de soi et d'autrui et offrir un milieu sécurisant*
- *L'école doit apprendre aux élèves à se préoccuper de leur santé, de leur bien-être et de leur environnement*

Il s'inscrit également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la **convention de partenariat** et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 :

### **« Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements »**

- **Objectif de la convention de partenariat de la commission scolaire** : Augmenter le taux d'élèves éprouvant un sentiment de sécurité dans nos établissements
- **Objectif de la convention de gestion et de réussite éducative** : Améliorer le sentiment de sécurité chez les élèves à l'école

#### **Analyse de situation**

*Pour les membres du personnel :*

#### **Forces :**

- *Se sentir écoutés*
- *Relations saines entre les élèves, entre les adultes et adultes/élèves*
- *Accueil des élèves et gestion de classe efficace*
- *Enseignement des comportements prosociaux*
- *Appui de la direction*

#### **À consolider :**

- *Mieux informer le personnel sur le sujet et exprimer les attentes afin d'avoir une responsabilité partagée et avoir un langage commun et une position claire sur son rôle*
- *Animer des activités de prévention afin d'être proactif*
- *Mettre à jour des règles de conduite et ajuster les sanctions disciplinaires selon la gravité du geste et l'âge de l'enfant*
- *Soutenir davantage les élèves impliqués*

### **À améliorer :**

- *Avoir un comité et avoir des rencontres périodiques*
- *Impliquer davantage les parents et les informer de l'évolution de la situation*
- *Diffuser le plan de lutte et informer régulièrement le CÉ*
- *Sécuriser les lieux*
- *Organiser les pauses et les dîners*
- *Assurer la confidentialité*
- *Informer le personnel concerné de l'évolution de la situation*
- *Impliquer davantage le service de garde*

### ***Pour les élèves :***

### **Forces :**

- *84 % des élèves se sentent en sécurité*
- *Que 1 % des élèves se sentent intimidés régulièrement, que ce soit verbalement, socialement ou physiquement (part presque égale)*
- *Le plus haut taux de violence recensé est verbal (8 %)*
- *Le 2/3 des élèves savent ce qu'est l'intimidation*
- *Les intimidés n'intimident pas*
- *Il n'y a aucune violence électronique*
- *100 % des filles communiquent leurs besoins aux adultes*
- *Ils savent que le ¾ des adultes dit NON à l'intimidation*

### **Défis :**

- *La violence et l'intimidation se vivent entre les élèves d'un même niveau, même dans la classe (verbale)*
- *Personne ne protège les amis (aucun climat d'empathie)*
- *Les gars ne communiquent pas leurs besoins aux adultes*
- *Ils sentent que seulement le ¼ des enseignants agit*
- *La cour demeure le lieu à risque (65 %) et les moments de fin de journée sont plus à risque*
- *Les élèves de 3<sup>e</sup> année sont plus fragilisés*

### ***Priorités dégagées :***

- *Favoriser l'empathie des élèves lorsqu'ils sont témoins d'actes violents ou d'intimidation*
- *Favoriser un sentiment d'appartenance en déployant des activités sur l'heure du dîner et des activités parascolaires en partenariat avec des associations et les partenaires de la ville d'Aylmer*
- *Développer la communication entre toutes les personnes concernées sur l'évolution des situations*
- *Revoir le code de vie et le projet éducatif*

## Plan d'action 2014-2015

	Objectifs	Indicateur	Modalités d'évaluation	Moyens	Cueillette de données en cours d'année	Bilan Résultats obtenus
<b>Élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le sentiment d'empathie chez les élèves témoins d'actes d'intimidation ou de violence afin d'éviter l'isolement (tolérance 0 : loi du silence)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du 30 % de dénonciation et d'entraide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontrer victimes, intimidés et témoins</li> <li>Valider auprès des enseignants</li> <li>Dénombrer les interventions chez les témoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités de prévention avec la TES</li> <li>Rencontres systématiques des témoins</li> <li>Rencontres avec la psychoéducatrice-conseil de la CSPO</li> <li>Ateliers avec l'AVSEC</li> <li>Boîte d'expression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage maison en mai</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser un sentiment d'appartenance et de sécurité chez les élèves en développant l'affirmation de soi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à au moins 3 activités parascolaires ludiques, sportives ou culturelles lors des dîners ou après les classes</li> <li>Participer à 3 ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dénombrer les participants pour chacun des volets</li> <li>Rencontrer régulièrement le conseil des enseignants pour voir l'avancement du projet de décoration de l'école par les œuvres d'art d'élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actileaders (partenariat avec PSA)</li> <li>Activités parascolaires (partenariat avec le CSA et les intervenants scolaires)</li> <li>Partenariat avec CPE, ESGR (volet artistique pour décorer l'école)</li> <li>Participation de l'OPP</li> <li>Ateliers d'affirmation de soi (AVSEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivis ponctuels avec les partenaires du PSA, CSA et l'OPP</li> </ul>	

<b>Personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la communication entre les membres du personnel afin d'exprimer clairement les attentes et d'avoir une responsabilité partagée et commune sur les différentes situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter de 30 % le taux de satisfaction de la communication entre intervenants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dénombrer les rencontres du comité</li> <li>Boîte de commentaires</li> <li>Observation de la gestion de classe</li> <li>Communication lors de l'évaluation du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former un comité</li> <li>Rencontre régulière du comité EHDAA</li> <li>Informers systématiquement les intervenants concernés par les situations</li> <li>Impliquer les membres du service de garde</li> <li>Revoir le code de vie</li> <li>Revoir le projet éducatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage maison en mai</li> </ul>	
<b>Parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impliquer les parents à la démarche de prévention d'actes violents ou d'intimidation et à l'augmentation du sentiment de sécurité des élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir le CÉ à jour des développements du dossier, 2 fois dans l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demander les commentaires lors des rencontres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impliquer les membres de l'OPP pour le plan de lutte et pour les diverses activités</li> <li>Impliquer les membres du CÉ dans certaines activités</li> <li>Rencontres parents pour les plans d'intervention et diverses situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation de la direction aux rencontres de l'OPP et recueillir leurs commentaires</li> <li>Information régulière aux membres du CÉ et recueillir leurs commentaires</li> </ul>	
<b>Ajustement de notre protocole d'intervention</b>	Mise à jour du plan de lutte, du code de vie, de plan de surveillance, du projet éducatif, des mesures d'urgence par l'intermédiaire de rencontres régulières avec les membres du personnel.					

## Plan de lutte 2014-2015

1 a) Les **mesures de prévention** visant à contrer toute **forme d'intimidation ou de violence** motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

- Démarche de prévention et d'intervention graduée, application selon l'âge, le sexe et la gravité du geste
- Dépistage des élèves à risque
- Responsabilisation des intimidateurs en favorisant les changements positifs
- Code de vie
- Révision du plan de surveillance
- Protocoles d'intervention connus des membres du personnel et des élèves lors des situations de crise et d'urgence
- Mise à niveau des formations CPI : TES et quelques éducatrices du service de garde
- Pratiques du code blanc et d'incendie
- Cartes à puce pour améliorer la sécurité
- Stratégies pour prévenir l'escalade de crise (selon les cas individuels)
- TES au centre d'aide lors des fins de journée avec le service de garde
- Ateliers donnés par le policier-éducateur aux élèves de 3<sup>e</sup> cycle (intimidation, violence, cyber intimidation, toxico, etc.)
- En collaboration avec la ville de Gatineau, projet Partenaires V.I.P (Violence-Intimidation-Prévention)
- Équipes sportives : soccer, basketball et volleyball, ballon chasseur, club de course, cross country

### Activités de masse :

- Brigade scolaire
- Activités d'émulation visant à souligner les résultats, la bonne conduite, l'amélioration, etc.
- Affiche : Le respect, tout le monde y a droit

1 b) Les **mesures de prévention** visant à augmenter le **sentiment d'appartenance**

Les mesures englobant les points A et B

- Plan d'aménagement de la cour d'école : travail en partenariat
- Pratiques du code blanc et d'incendie
- Stratégies pour prévenir l'escalade de crise (selon les cas individuels)
- Conseil des élèves : vie étudiante très active et variée pour favoriser le dépassement de soi

**Activités de masse :**

- Marchethon
- Projet d'entraide (paniers de Noël)
- Parade du 100<sup>e</sup> jour du préscolaire
- Expo santé
- Salon des jeunes auteurs
- Salon du livre
- Concerts des étoiles du Vieux-Verger
- Mérite scolaire
- Prix du commissaire
- Visite d'athlètes olympiques, conférenciers, spectacles
- Programme varié d'activités parascolaires

- Vie étudiante très active et variée pour favoriser le dépassement de soi
- Révision du projet éducatif
- Animation des élèves lors des récréations par des Acti-leaders
- Ateliers donnés par l'AVSEC et la TES sur l'estime de soi, la violence, les différences culturelles, intimidation, habiletés sociales au jeu, communiquer des demandes d'aide pour soi et les autres, etc.
- Conseil de coopération
- Équipe sportive : soccer, basket et volleyball
- Participation de l'équipe de 3<sup>e</sup> cycle aux activités de passage primaire-secondaire
- Activité d'accueil pour les futurs élèves du préscolaire et leurs parents

**Activités de masse :**

- Défi Pierre Lavoie : Lève-toi et bouge
- Olympiades d'hiver ou d'été (selon le calendrier olympique)

<p>2 a) Les mesures visant à <b><u>favoriser la collaboration des parents</u></b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication et diffusion aux parents d'un bulletin d'information du mois (Info-Parents)</li> <li>• Participation des parents à l'élaboration du plan d'intervention de leur enfant</li> <li>• Communication régulière et rigoureuse faite aux parents par les intervenants</li> <li>• Communication plus spécifique aux parents d'enfants impliqués dans des situations d'intimidation</li> <li>• Maintien du climat de communication sain et respectueux avec les parents</li> <li>• Plus grande adhésion des parents au code de vie de l'école</li> <li>• Amorce de la communication par courriel</li> </ul>
<p>2 b) Les mesures visant à <b><u>favoriser le sentiment d'appartenance</u></b></p> <hr/> <p>Les mesures englobant les points A et B</p> <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents accompagnateurs lors de sorties</li> <li>• Ateliers en classe où on invite les parents</li> <li>• Organisme de participation des parents très actif</li> <li>• Activité annuelle de rassemblement ex.: épluchette de blé d'Inde et fin d'année</li> <li>• Partage d'activités avec les résidents du quartier (patinoire de proximité, parc-école)</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférences à la communauté</li> </ul> <hr/>



## Notre protocole d'intervention

3. Les modalités applicables pour **effectuer un signalement** ou pour **formuler une plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour **dénoncer** une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation

- Le signalement, la plainte ou la dénonciation se font par plusieurs portes d'entrée : la formulation (verbale, écrite, courriel, téléphone) peut être faite à la direction, la TES, la titulaire, le spécialiste, l'éducatrice au service de garde, etc.
- La TES consigne les signalements dans GPI mémo
- La démarche de dénonciation par l'intermédiaire d'une boîte pour messages de dénonciations

4. Les mesures visant à **assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

- Sensibiliser le personnel à l'importance de la confidentialité
- Rappeler le code d'éthique de la CS
- Favoriser des rencontres individuelles pour recevoir la plainte
- S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié : développer le réflexe de s'isoler dans un lieu propice
- Utiliser davantage le courriel comme voie d'accès de communication aux parents

5. Les **actions** qui doivent être **prises** lorsqu'un **acte d'intimidation ou de violence** est **constaté** par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par tout autre personne

### Par la T.E.S. :

- Informer l'enseignant-titulaire et l'éducateur responsable du service de garde
- Consigner les actions prises
- Mettre en place un protocole d'intervention selon la démarche de prévention et d'intervention graduée
- Informer la direction et la technicienne du service de garde
- Appliquer, le cas échéant, le protocole de situation de crise
- Informer les parents concernés par la situation
- Rencontrer les parents et les enfants concernés par une situation au besoin
- Assurer le suivi auprès des élèves concernés

**Par le personnel de l'école :**

- Mettre en place le protocole d'intervention selon la démarche de prévention et d'intervention graduée
- Faire preuve d'écoute et d'ouverture face aux situations dans le but de reconnaître les événements réels d'intimidation et de harcèlement
- Appliquer le code de vie
- Référer au TES
- Assurer les suivis auprès des élèves concernés
- Rédaction d'un rapport d'événements au besoin par le personnel de l'école

**Par la direction :**

- Soutenir la TES et les membres du personnel
- Rencontrer les parents et les enfants concernés par une situation
- S'assurer de la communication et la cohésion des interventions
- S'engager dans le processus
- Veiller à ce que les moyens choisis pour assurer la sécurité de l'enfant soient mis en place et que les interventions soient faites auprès de l'auteur et des témoins
- Faire intervenir les services complémentaires au besoin
- Prendre position pour assurer la sécurité des élèves dans les différents lieux de l'école
- Informer les parents du code de vie, de la mission de l'école, des offres de services externes, des partenariats parents/école disponibles et des conséquences aux divers manquements graves.
- Envoyer les rapports d'étape à la CSPO

6. Les **mesures de soutien** ou **d'encadrement** offertes à :

**Élève victime**

Rencontrer la TES pendant et après les événements pour :

- assurer sa sécurité et le reconforter
- Soutien par l'enseignant-titulaire pour sa sécurité et le reconforter
- Référence aux services complémentaires ou services externes, au besoin
- Participation à des ateliers selon ses besoins
- Plan d'action auteur et victime
- Rencontre préventive avec la direction, au besoin

#### Élève auteur

- Mesures d'encadrement selon le code de vie
- Rencontres TES pour lui offrir du soutien en collaboration avec l'enseignant titulaire
- Participation à divers ateliers selon ses besoins
- Interventions de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveau Référence aux services complémentaires ou services externes, au besoin
- Mesures d'encadrement pour l'auteur : promouvoir les gestes réparateurs...
- Référence aux services complémentaires ou services externes, au besoin
- Plan d'action auteur et victime
- Plan d'intervention si la situation persiste
- Rencontres préventives avec la direction, au besoin

#### Élève témoin

- Informations et rappels sur l'importance de dénoncer
- Participation à des ateliers sur les attitudes empathiques
- Formation et valorisation du rôle des témoins (actifs, silencieux...)
- Consultation pour corroborer des faits
- Rencontres préventives avec la direction, au besoin

#### 7. Les **sanctions disciplinaires applicables**

spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence *selon la gravité ou le caractère répétitif* de ces actes

- Les sanctions déjà inscrites dans l'agenda et qui font partie de notre code de vie : de l'avertissement à la suspension
- Application de la démarche de prévention et d'intervention graduée et rigueur des interventions
- Information donnée aux membres du personnel concernant les plans d'intervention des élèves récidivistes
- Possibilité de faire un séjour à la classe spécialisée : « Répit-transit »
- Collaboration partagée, pleine et entière de tous les intervenants concernés, dont les parents et l'élève lui-même

#### 8. Le **suivi** qui doit être **donné** à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

- La TES, titulaire et technicienne du service de garde assurent la plupart des suivis de premier niveau
- La direction, conjointement avec la TES, assure les suivis au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveau d'intervention
- Informer les principaux intervenants scolaires afin d'assurer la collaboration et la cohérence des interventions et des suivis
- Donner de la rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte

